I. UNE PRESENTATION GENERALE de la SMHPM

1. La Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier

(SMHPM) est une société nationale pétrolière et minière, qui a pour ambition

de maximiser la valeur des ressources naturelles tout en contribuant au

développement durable du pays.

2. Les missions de la SMHPM:

- L'exercice de toutes les activités pétrolières et gazières y compris l'exploration, l'évaluation, le développement, la production, le stockage, le transport, le traitement, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures bruts ;
- La valorisation, la promotion, le développement, la gestion et l'exploitation des découvertes et accumulations minérales :
- La construction, l'exploitation et la gestion des dépôts, infrastructures, installations et équipements de stockage et d'entreposage de tous produits pétroliers y compris les carburants pour aviation;
- La représentation de l'Etat et la gestion des participations de celui-ci dans les contrats pétroliers et les sociétés d'exploitation minières ainsi que la prise de participation pour son propre compte dans ces sociétés, dans les gisements miniers ou dans les associations pétrolières ;

- L'assistance technique au profit de l'Etat et aux tiers et l'exercice de tous services pétroliers et miniers tels la logistique, les études et ingénierie, les forages, la gestion et le suivi des projets, etc.;
- Le conseil de l'Etat dans les secteurs Amont et Aval des hydrocarbures et dans celui des mines....

3. Le secteur extractif en Mauritanie

Le secteur extractif Mauritanien a débuté l'exploitation des gisements miniers du fer, qui est actuellement assurée par la SNIM et qui a remplacé depuis les année 70 du dernière siècle, la MIFERMA, dans la région de Zouerate. Puis, après l'exploitation des autres minéraux comme le cuivre et l'or, le secteur extractif est devenu le deuxième employeur après l'État avec une contribution importante au budget annuel du Gouvernement. De plus, et après 2006, la Mauritanie est devenue productrice de pétrole grâce aux champs de Chinguetti, et actuellement, des multinationaux ont investi des milliaires des dollars dans les prospections gaziers et pétroliers en Mauritanie.

4. Département Contrôle de Gestion & Audit au sein de la SMHPM.

Rattaché à la Direction Général, parmi ces missions le Département Contrôle de Gestion et Audit est chargé de :

- Contribuer à l'élaboration du budget annuel de l'entreprise ;
- Contrôler l'exécution budgétaire ;
- Conduire des missions d'audit interne :
- Prépare une révision du Manuel des procédures de l'entreprise ;
- Réalise des missions d'audit des coûts pétroliers.

II. Les Fonctions Gestion des entreprises et Contrôle de gestion

Les principales fonctions de gestion des entreprises sont la planification, l'organisation, la direction et le contrôle de l'entité à gérer. Les gestionnaires ont comme responsabilité de réaliser les objectifs de leur organisation, de prendre de bonnes initiatives et d'assurer que toutes les tâches sont bien exécutées à l'intérieur de leur organisation.

Tandis que le contrôle de gestion consiste à assurer une bonne visibilité de la rentabilité d'une entreprise et à optimiser les défaillances. Ce professionnel assiste ainsi la direction de l'entreprise et l'aider avant la prise de décisions stratégiques de l'entreprise.

III. Contrôle interne, Audit interne et audit des coûts pétroliers

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par les procédures internes des entreprises pour lui permettre de maîtriser les opérations à risques qui doivent être faites.

Taudis que, L'audit interne est une activité indépendante et objective qui permet de donner à une organisation une assurance sur le degré de fiabilité des systèmes des contrôles internes prévus durant l'exécution des procédures, et lui apporte des conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

De plus, L'audit des coûts pétroliers est une audit externe indépendante et objective qui permet de donner à l'Etat et l'Entreprise Nationale une assurance sur le degré de respect des opérateurs pétroliers, pour les obligations contractuelles signées avec eux.